



L'écolabel européen fête ses 25 ans, l'ADEME lance un appel à projets en Nouvelle Aquitaine

vendredi 31 mars 2017, par [lpe](#)

Créé en 1992, l'Écolabel européen est le seul label écologique officiel utilisable dans tous les pays membres de l'Union européenne pour traduire la qualité environnementale de produits et services de grande consommation alimentaires.

À ce titre, il réunit des caractéristiques uniques qui en font un gage de sérieux et de garantie pour repérer des produits générant un moindre impact environnemental (moins de substances toxiques, de consommation d'énergie, de déchets, etc.).

On trouve aujourd'hui plus de 38000 produits de ce type en Europe et près de 4500 en France, principalement en grande surface et dans des magasins spécialisés. On trouve aussi l'Écolabel européen dans les services et établissements de tourisme, en particulier dans des hôtels et des campings où il apporte la garantie que des actions concrètes sont menées pour économiser l'eau et l'énergie, bien trier les déchets, utiliser des produits nettoyants non polluants, etc.

En 2016, selon l'ADEME, 70 % des entreprises labellisées se disent satisfaites et prêtes à recommander l'Écolabel européen à leurs pairs. L'obtention du label présente en effet une véritable opportunité de marché : selon la Commission européenne, 37 % des Européens connaissent l'Écolabel européen et 80 % d'entre eux achètent au moins de manière occasionnelle des produits plus respectueux de l'environnement.

Créé en 2003, l'Écolabel européen Services d'hébergement touristique a été adopté par de plus en plus d'établissements qui affichent :

- une faible consommation d'énergie
- une faible consommation d'eau
- une faible production de déchets
- l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et de substances moins nocives pour l'environnement
- une communication et l'éducation des clients en matière d'environnement

En 2017, la France compte 264 établissements (hôtels, villages vacances, centres de vacances, centres de plein air, auberges de jeunesse, chambres d'hôtes, gîtes...) et 78 campings titulaires de l'Écolabel européen. En Nouvelle-Aquitaine, avec plus de 27 millions de touristes générant environ 12 milliards d'euros de dépenses par an, le tourisme constitue un secteur économique très dynamique. Au 1er janvier 2017, la région compte 96 structures d'hébergement touristique éco-labellisées (64 établissements hors camping et 32 campings). Et ce marché a un fort potentiel : 87% des voyageurs sont prêts à faire confiance à un label garantissant que leur voyage respecte les principes du tourisme durable (Tourisme et développement durable, Atout France, 2011). De plus, 30% des établissements titulaires de l'Écolabel européen notent un impact positif important, voire très important, du label sur le taux d'occupation (enquête 2011 AFNOR Certification).

L'ADEME Nouvelle-Aquitaine accompagne les hébergeurs pour répondre aux exigences du référentiel. Elle peut intervenir via des aides financières (aide à la décision, prédiagnostic... et un soutien technique : accompagnement opérationnel).

A l'occasion des 25 ans de l'Ecolabel européen et de l'année mondiale du tourisme durable, un appel à projets visant à financer les démarches d'obtention du label vient d'être lancé. Date limite dépôt dossier : 31 mai 2017.

Toutes les informations : <https://appelsaprojets.ademe.fr>

Photo : le Camping des Baleines à l'île de Ré : <http://camping-iledere-lesbaleines.camp>